



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5206

Approbation d'une convention d'objectifs entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et le CDN Théâtre Nouvelle Génération – TNG (SCOP SARL) – 2019-2020-2021

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5206 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ETAT, LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, LA VILLE DE LYON ET LE CDN THEATRE NOUVELLE GENERATION – TNG (SCOP SARL) – 2019-2020-2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Théâtre Nouvelle Génération – Centre dramatique national (CDN) de Lyon développe un projet artistique tourné vers un théâtre des imaginaires, ouvert aux innovations scéniques, qui s'aventure aux frontières des autres disciplines (théâtre, arts plastiques, arts visuels, arts immersifs, création numérique). Il s'agit d'un lieu de recherche et de création artistique ouvert à tous les publics : enfants, adolescents et adultes. Il œuvre pour que ses productions et coproductions puissent rayonner au niveau local, régional, national et international.

La politique culturelle de la Ville de Lyon dans le spectacle vivant et notamment le théâtre vise à :

- soutenir la création théâtrale ;
- doter les arrondissements de Lyon de lieux de travail pour les artistes ;
- soutenir les équipes ouvertes à des esthétiques nouvelles, en lien avec des compagnies, notamment émergentes ;
- favoriser l'accès à la culture pour tou-tes les Lyonnais-es.

Considérant ces orientations, la Ville a soutenu en 2014 la candidature du metteur en scène Joris Mathieu pour un projet commun avec le théâtre des Ateliers et le Théâtre Nouvelle Génération (TNG). A l'issue d'un premier mandat de directeur de Joris Mathieu de 2015 à 2018, compte tenu du bilan et des perspectives annoncées, la ministre de la Culture et de la Communication l'a informé de son renouvellement à la direction du Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon, en accord avec la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La convention pluriannuelle d'objectifs proposée pour 2019-2021 fixe le cadre contractuel entre le TNG et les partenaires publics, dans le cadre du label Centre dramatique national : la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ; les modalités de financement et les relations avec les partenaires institutionnels ; les conditions de suivi et d'évaluation du projet au travers d'objectifs concrets. Le projet artistique et culturel du Théâtre Nouvelle Génération, initié et conçu par son directeur figure en annexe. Il est décliné en programme pluriannuel d'activités. Pour information, la durée maximale de mandat de directeur de CDN est désormais fixée à 9 ans par l'Etat.

Une convention de mise à disposition des locaux a été conclue par acte séparé entre la Ville et le TNG pour la période 2019-2021.

La précédente convention pluriannuelle d'objectifs a été signée pour la période 2016-2018, prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2019 dans la perspective de la finalisation du projet artistique de Joris Mathieu. Il vous est proposé de la renouveler pour

une période allant jusqu'au 31 décembre 2021. L'avenant en cours sera donc rendu caduque et la nouvelle convention applicable dès le vote en Conseil municipal.

Pour mémoire, le CDN Théâtre Nouvelle Génération – TNG perçoit une subvention annuelle inscrite au budget primitif (sur l'exercice 2019 : 588 000 € au titre du fonctionnement, complétés de 25 000 € sur le Fonds d'intervention culturel pour l'accueil en résidence de compagnies de marionnettes).

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention d'objectifs susvisée, établie entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et le CDN Théâtre Nouvelle Génération – TNG (SCOP SARL) 2019-2020-2021, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et le mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER